



Genève, le 23 mars 2016

GS/UVEK

24. MRZ. 2016

Nr.

## Le Conseil d'Etat

1239-2016

Madame Doris Leuthard  
Conseillère fédérale  
Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
Kochergasse 6  
3003 Berne

### **Concerne : Procédure de consultation sur la modification de la loi sur les télécommunications**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 décembre 2015 au sujet de la modification de la loi sur les télécommunications (LTC), dont le contenu a retenu toute notre attention.

De manière générale, les modifications prévues dans la LTC répondent à l'adaptation des services de télécommunication aux besoins actuels de la société et de l'économie. Notre Conseil salue tout particulièrement les mesures visant à abaisser les coûts de communication, qui sont actuellement trop élevés par rapport aux prix pratiqués à l'étranger.

Par ailleurs, notre Conseil approuve les mesures préconisées comme celle visant à donner au Conseil fédéral la faculté d'imposer des prix plafond par secteur, d'obliger les acteurs à proposer des services indépendants les uns des autres en plus de leurs offres combinées, ou encore le fait d'assurer la cohérence entre la LTC et la loi fédérale sur la protection des données et de considérer la position dominante sous l'angle sectoriel.

Cependant, nous relevons que l'application de la nouvelle loi entraînerait des coûts supplémentaires pour l'Etat de Genève, notamment pour la mise à jour des systèmes d'urgence sécurité (actuel 117) et sanitaire (actuel 144), afin de les adapter aux nouveaux

moyens de communications envisagés. Compte tenu de la conjoncture économique, cette augmentation des dépenses n'est pas souhaitable, ou devra se faire au détriment d'autres politiques publiques.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

Copie à : Office fédéral de la communication  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale 252  
2501 Bienne